

ANNEXE 5



Berthier

St-Gabriel, le 18 mars 2014

Madame Chantal Lapointe, présidente
Citoyens sous Haute Tension

Objet : projet H-Q Chamouchouane-Bout-de-l'Île ligne 735kv

Madame,

C'est avec plaisir que je réponds à votre demande d'appui à votre Comité et aux démarches que vous avez entreprises en ce qui a trait au projet d'Hydro-Québec « Chamouchouane-Bout-de-l'Île ligne 735kv ». En tant que candidate de Québec Solidaire, je peux vous assurer que notre parti appuie sans réserve votre démarche citoyenne.

Québec solidaire réitère donc sa demande à Hydro-Québec d'être réellement à l'écoute de la population concernée par ce projet. Depuis plusieurs années, dans Lanaudière, nous avons été à même de constater les méthodes quelque peu cavalières et non respectueuses de cette société d'état quand il s'agit de réaliser à tout prix ses projets de développement.

Si l'on constate que Hydro-Québec est présentement en surplus de production au point de presque donner notre électricité aux Américains, les raisons invoquées manquent de réalisme et de crédibilité. Je constate avec plaisir et fierté que des citoyennes et citoyens ont vu clair et ont décidé de ne pas se laisser faire. D'autres citoyennes et citoyens par le passé se sont opposés, se sont regroupés et ont réussi à les contrer

Je vous souhaite donc toute la meilleure chance possible dans votre démarche et je vous félicite pour votre engagement en tout respect de la population qui réside dans notre belle région de Lanaudière.

Veillez transmettre, Madame, à toutes les membres de votre comité l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Louise Beaudry, Candidate
Québec solidaire Berthier
450-760-1388 (cell)
450-835-5377 (maison)

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

**Extrait de procès-verbal
Séance ordinaire du Conseil de la MRC
14 mai 2014**

SONT PRÉSENTS

M. Gaétan Morin, préfet, maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Mme Roxanne Turcotte, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci
MM Atchez Arbour, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Gilles Arbour, représentant de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Martin Bordeleau, conseiller de comté, maire de Saint-Côme
Sylvain Breton, conseiller de comté, maire d'Entrelacs
Normand Champagne, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha
Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
Robert W. Desnoyers, conseiller de comté, maire de Saint-Alphonse-Rodriguez
André Dutremble, conseiller de comté, maire de Saint-Damien
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints
Bruno Guilbault, conseiller de comté, maire de Rawdon
Normand Laporte, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix
Gyslain Loyer, conseiller de comté, maire de Saint-Félix-de-Valois
Richard Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon
Michel Surprenant, conseiller de comté, maire de Chertsey

EST ABSENTE

Mme Lyne Arbour, secrétaire-trésorière et directrice générale

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

Mmes Héléne Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe
Stéphanie Vezeau, adjointe exécutive et conseillère en ressources humaines

**COMITE CITOYENS SOUS HAUTE TENSION – DEMANDE DE POSITIONNEMENT
CONCERNANT LA LIGNE 735KV CHAMOUCOUANE-BOUT-DE-L'ILE**

CM-154-2014 Soumise : Le Comité citoyens sous haute tension demande à la MRC de Matawinie d'adopter une résolution pour clarifier le refus de l'implantation d'une nouvelle ligne électrique sur le territoire.

Considérant le projet d'Hydro-Québec de relier le poste de la Chamouchouane au poste du Bout-de-L'île par l'ajout d'une ligne de transport d'énergie de 735 KV;

Considérant que dans les différents scénarios de tracés de ladite ligne, le territoire de la MRC de Matawinie est visé par le projet;

Considérant que plusieurs contraintes naturelles et anthropiques sont présentent sur le territoire, particulièrement dans le sud de la MRC;

Considérant la difficulté de trouver un tracé de moindre impact dans le sud du territoire;

Considérant la résolution 14-71 de la municipalité de Rawdon refusant tout passage de la ligne de transport d'énergie sur son territoire;

Considérant que la MRC de Matawinie a appuyé les démarches des MRC voisines ainsi que celle de la Municipalité de Rawdon;

Considérant que ce projet d'Hydro-Québec constitue un enjeu important ayant des impacts environnementaux, territoriaux et sociaux;

Considérant qu'en raison de l'ampleur des équipements à construire et du projet lui-même, il est nécessaire que le projet soit justifié à la population;

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

**Extrait de procès-verbal
Séance ordinaire du Conseil de la MRC
14 mai 2014**

**COMITE CITOYENS SOUS HAUTE TENSION – DEMANDE DE POSITIONNEMENT
CONCERNANT LA LIGNE 735KV CHAMOUCOUANE-BOUT-DE-L'ILE**

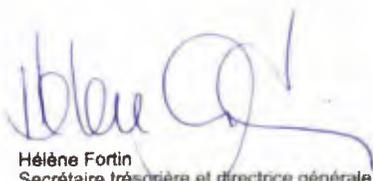
CM-154-2014 - (suite)

Considérant que malgré plusieurs demandes effectuées auprès d'Hydro-Québec, à ce jour, le Conseil de la MRC de Matawinie considère que le projet n'est pas justifié;

Considérant qu'il s'agit d'un projet d'envergure nationale dont les enjeux sont provinciaux et qu'en conséquence, il doit être justifié, par la haute direction d'Hydro-Québec, que Lanaudière constitue le tracé optimal et que ladite ligne est nécessaire et justifiée;

Considérant que les justifications d'Hydro-Québec ont évolué dans le temps et que le discours n'a pas été constant et cohérent depuis le début;

En conséquence, il est proposé par M. Gyslain Loyer, appuyé par M. Michel Surprenant et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie s'oppose au passage de la ligne 735 KV sur son territoire et que cette résolution soit transmise à Monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, aux députés de la région lanauoise ainsi qu'aux hauts dirigeants de chaque section d'Hydro-Québec.



Hélène Fortin
Secrétaire trésorière et directrice générale adjointe
/sv

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 20^e jour de mai 2014

**RÉSOLUTION SUJETTE À RATIFICATION
PAR LE CONSEIL DE LA MRC DE MATAWINIE**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

**Extrait de procès-verbal
Séance ordinaire du Conseil de la MRC
12 mars 2014**

SONT PRÉSENTS

M Gaétan Morin, préfet, maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Mme Roxanne Turcotte, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci
MM Atchez Arbour, conseiller de comté, maire de Sainte-Émérie-de-l'Énergie
Gilles Arbour, représentant de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Martin Bordeleau, conseiller de comté, maire de Saint-Côme
Sylvain Breton, conseiller de comté, maire d'Entrelacs
Normand Champagne, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha
Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
Robert W. Desnoyers, conseiller de comté, maire de Saint-Alphonse-Rodriguez
André Dutremble, conseiller de comté, maire de Saint-Damien
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints
Bruno Guilbault, conseiller de comté, maire de Rawdon
Normand Laporte, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix
Gyslain Loyer, conseiller de comté, maire de Saint-Félix-de-Valois
Richard Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon
Michel Surprenant, conseiller de comté, maire de Chertsey

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

Mmes Lyne Arbour, secrétaire-trésorière et directrice générale
Hélène Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe
Stéphanie Vezeau, adjointe exécutive et conseillère en ressources humaines
Edith Gravel, directrice du service de l'aménagement

**MUNICIPALITÉ DE RAWDON – RÉOLUTION 14-71 – LIGNE 735 KV – CHAMOUCOUANE
– BOUT-DE-L'ÎLE**

CM-097-2014

Considérant la demande d'appui de la municipalité de Rawdon, résolution no 14-71;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Joé Deslauriers et résolu unaniment d'appuyer la municipalité de Rawdon dans ses démarches et de demander à Hydro-Québec de démontrer le besoin.



Lyne Arbour
Secrétaire trésorière et directrice générale
/sv

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 21^e jour de mars 2014

RÉSOLUTION SUJETTE À RATIFICATION
PAR LE CONSEIL DE LA MRC DE MATAWINIE



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Rawdon, tenue à 19 h 30, le mardi 11 février 2014 et à laquelle sont présents les conseillères Louise Poirier, Katy Dupuis, Kimberly St Denis et Stéphanie Labelle et les conseillers Raymond Rougeau et Renald Breault, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Bruno Guilbault.

APPUI AU COMITÉ CITOYEN SOUS HAUTE TENSION CONCERNANT LE TRACÉ DE LA LIGNE 735 KV CHAMOUCHOUANE-BOUT-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec par sa société Hydro-Québec, dans le cadre de sa stratégie de production et de distribution de l'énergie hydro-électrique, entend construire une autoroute de l'électricité en direction de l'île de Montréal et que cette autoroute entraînera des inconvénients aux propriétaires expropriés qui seront indemnisés selon les règles normales;

CONSIDÉRANT QUE Hydro-Québec annonçait avoir besoin de traverser le territoire de Lanaudière, et en particulier la municipalité de Rawdon, pour transporter vers Montréal deux blocs d'énergie, celui du Complexe de La Romaine (1550 MW) et celui du deuxième appel d'offres d'énergie éolienne (2000 MW) de 2005;

CONSIDÉRANT QUE le dernier tracé proposé, se traduisant par un élargissement de l'emprise existante utilisée par Hydro-Québec, traverse un vaste peuplement d'érables en production érablière dans la municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE Hydro-Québec a déjà sollicité auprès de la Régie de l'Énergie du Québec toutes les autorisations requises pour transporter ces deux blocs d'électricité sur le réseau déjà existant;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de l'Énergie du Québec a déjà accordé toutes les autorisations requises pour que ce total de 3,550 MW puisse être transporté à Montréal en opérant les modifications nécessaires sur des installations déjà en place;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptabilité sociale normalement sollicitée en pareille circonstance n'est pas au rendez-vous, avec la pétition qui a réuni plus de 11,000 signatures d'opposition;

CONSIDÉRANT QU'un scénario de nouvelle ligne à 735 kV depuis Chamouchouane causerait des impacts négatifs beaucoup plus importants, au titre de la protection normale de notre environnement, comparaison faite avec l'utilisation des lignes déjà en place;

CONSIDÉRANT les nombreux impacts négatifs potentiels, notamment sur la santé humaine, sur la valeur marchande des propriétés, sur les terres à bois et érablières ainsi que sur le paysage du secteur du chemin Saint-Alphonse et des secteurs Kildare et Riviera.

14-71 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

Que le conseil s'oppose à l'aménagement d'une nouvelle ligne de 735 kV, projet nommé Chamouchouane-Bout-de-l'île sur son territoire et dans tout Lanaudière.

Copie certifiée conforme

André B. Boisvert
Directeur général et secrétaire-trésorier
Créé le 2014-02-12 09:47:00



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

RÉSOLUTION

À la séance ordinaire du 16 juin 2014, à laquelle sont présents le maire, M. Michel Surprenant et les conseillers suivants :

M. Camille Solomon, conseiller
M^{me} Annie Poitras, conseillère
M. Michel Robidoux, conseiller
M^{me} Diana J. Shannon, conseillère
M. Gilles Côté, conseiller
M. Robert Laçombe, conseiller

ATTENDU QU' Hydro-Québec annonçait avoir besoin de traverser le territoire de Lanaudière et, en particulier, celui de la MRC de Matawinie, pour transporter vers Montréal deux blocs d'énergie, soit celui du Complexe de la Romaine et les 2 000 MW du deuxième appel d'offres d'énergie éolienne daté de 2005;

ATTENDU QU' Hydro-Québec a déjà sollicité, auprès de la Régie de l'énergie du Québec, toutes les autorisations requises pour transporter ces deux blocs d'électricité sur le réseau déjà existant;

ATTENDU QUE la Régie de l'énergie du Québec a déjà accordé toutes les autorisations requises pour que ce total de 3 500 MW puisse être transporté à Montréal, en opérant les modifications nécessaires sur des installations déjà en place;

ATTENDU QUE l'acceptabilité sociale normalement sollicitée en pareille circonstance n'est pas au rendez-vous, avec la pétition qui a réuni chez nous plus de 11 000 signatures d'opposition;

ATTENDU QUE le scénario de nouvelle ligne à 735 kV depuis Chamouchouane causerait des impacts négatifs beaucoup plus importants, au titre de la protection normale de notre environnement, en comparaison avec l'utilisation des lignes déjà en place;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) crée l'obligation aux MRC de prioriser la vocation agricole sur leurs territoires respectifs;

ATTENDU les dommages sérieux envisagés chez plusieurs de nos producteurs agricoles.

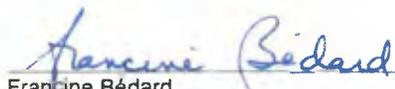
POUR CES MOTIFS,

il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Diana J. Shannon et résolu unanimement de signifier à Hydro-Québec Transénergie que le conseil de la municipalité de Chertsey s'oppose à l'aménagement d'une nouvelle ligne de 735 kV sur son territoire.

Résolution numéro 2014-144

Extrait du registre des procès-verbaux, sous réserve des signatures à y être apposées.

Fait à Chertsey, ce 18^e jour du mois de juin 2014.


Francine Bédard
Directrice générale adjointe (greffe)